

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****PLIXXOPOL RF 2100PJ****UFI:****1T37-30XH-M00X-ERYT****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit intermédiaire dans l'industrie chimique (pour la fabrication de liants ou de durcisseurs pour matériaux de revêtement ou adhésifs)

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**PLIXXENT Holding GmbH
Gasstraße 18
22761 Hamburg
Germany

N° de téléphone +49 441 68099 190

e-mail productsafety@plixxent.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 (0) 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Flam. Liq. 2; H225

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO₂ pour l'extinction.

UFI:

1T37-30XH-M00X-ERYT

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	cyclopentane			
	287-92-3 206-016-6 601-030-00-2 01-2119463053-47	Aquatic Chronic 3; H412 Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	carbonate de propylène			
	108-32-7 203-572-1 607-194-00-1 01-2119537232-48	Eye Irrit. 2; H319	< 5,00	% en poids
3	cyclohexyldiméthylamine			
	98-94-2 202-715-5 - 01-2119533030-60	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Aquatic Chronic 3; H412 Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3	289 mg/kg de poids corporel	380 mg/kg de poids corporel	3 mg/l

3.3 Autres informations

Les substances figurant sur la liste des substances candidates à autorisation (liste des SVHC) éventuellement contenues dans le produit au sens du Règlement (CE) n°1907/2006 ReaCh sont reportées dans la rubrique 15.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone; Mousse; Extincteur à poudre; Lutter contre les incendies plus importantes par jet d'eau diffusé.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Acide cyanhydrique (HCN); Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par le feu et, si possible, les retirer de la zone dangereuse.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart des sources d'ignition. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement). Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Cyclopentane			
	VLE (8h)	1720	600
		mg/m ³	ppm

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	cyclopentane			287-92-3 206-016-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	432	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3000	mg/m ³
2	carbonate de propylène			108-32-7 203-572-1	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	20	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	10	mg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	70,56	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	20	mg/m ³
3	cyclohexyldiméthylamine			98-94-2 202-715-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,6	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local		
	Remarque/s : danger élevé (aucun seuil dérivé)				
	dermale	à court terme (aiguë)	local		
	Remarque/s : danger élevé (aucun seuil dérivé)				
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	8,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	8,3	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,53	

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	cyclopentane			287-92-3 206-016-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	214	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	214	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	643	mg/m ³

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

2	carbonate de propylène			108-32-7 203-572-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	10 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	10 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	17,4 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	10 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	carbonate de propylène		108-32-7 203-572-1	
	Eau	eau douce	0,9	mg/L
	Eau	eau marine	0,09	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	9	mg/L
	sol	-	0,81	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	7400	mg/L
2	cyclohexyldiméthylamine		98-94-2 202-715-5	
	Eau	eau douce	3,5	µg/L
	Eau	eau marine	0,35	µg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	35	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	36,92	µg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	3,69	µg/kg poids sec
	sol	-	5,33	µg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	20,60	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Appareil respiratoire: ABEK

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures.

Matériau approprié caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériel >= 0,35 mm

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation
liquide

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ

Code produit: 425

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 27.05.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 22.12.2021

Région: FR

Etat/Couleur			
liquide			
jaunâtre			
Odeur			
aromatique			
pH			
Valeur	10		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	68 °C		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	< -30 °C		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	218	hPa	
Température de référence	20	°C	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,07	g/cm ³	
Température de référence	21	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	partiellement miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
log Pow		3	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
log Pow		-0,41	
Température de référence		20	°C
Source		ECHA	
3	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
log Pow		2,01	
Température de référence		25	°C

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

Méthode	OCDE 107
Source	ECHA

Viscosité cinématique	
Valeur	780 mPa*s
Température de référence	21 °C
Type	dynamique

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	PLIXXOPOL RF 2100PJ
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
3	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

DL50	289	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat	
Source	ECHA	

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	PLIXXOPOL RF 2100PJ
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
DL50	>=	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
DL50		380	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	PLIXXOPOL RF 2100PJ
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
CL50	>	25,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CL50	1,7	- 5,5	mg/l
Durée d'exposition		6	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ

Code produit: 425

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 27.05.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 22.12.2021

Région: FR

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Espèces		lapin	
Méthode		OCDE 405	
Source		ECHA	
Évaluation		Irritants pour les yeux	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Méthode		OCDE 429	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Espèces		hepatocytes: Adult male F344 rats	
Méthode		OECD 482	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium TA98, TA100, TA1535, TA1537	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		10100	mg/kg bw/d
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		1500	ppm
Durée d'exposition		54	jour(s)
Type d'examen		Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test	
Espèces		rat (mâle/femelle)	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition		dermale	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 451	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
--	--	--	--

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR

Donnée non disponible.			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		30	mg/l
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Voie d'exposition		orale	
NOAEL	>	5000	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Voie d'exposition		par inhalation	
NOAEC		100	mg/m ³
Espèces	rat		
Méthode	OECD 413		
Source	ECHA		
3	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Voie d'exposition		orale	
NOAEL		100	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		90	jour(s)
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Voie d'exposition		par inhalation	
NOEL		104	mg/m ³
Espèces	rat (mâle/femelle)		
Source	ECHA		
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CL50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinus carpio		
Méthode	EU C.1		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CL50		31,58	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Leuciscus idus		
Méthode	DIN 38412 T.15		
Source	ECHA		

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 27.05.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 22.12.2021

Région: FR

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		75	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50	>	900	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		3,5	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
CE50		25619	mg/l
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		
2	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
CE50		206	mg/l
Durée d'exposition		17	h
Espèces	Pseudomonas putida		
Méthode	DIN 38412 T.8		
Source	ECHA		

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		0	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	Le produit n'est pas biodégradable.		

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ

Code produit: 425

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 27.05.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 22.12.2021

Région: FR

2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		83,5	%
Durée		29	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		90 - 100	%
Durée		18	jour(s)
Méthode	OCDE 301 A		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	cyclopentane	287-92-3	206-016-6
	log Pow	3	
	Température de référence	25	°C
	Source	ECHA	
2	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1
	log Pow	-0,41	
	Température de référence	20	°C
	Source	ECHA	
3	cyclohexyldiméthylamine	98-94-2	202-715-5
	log Pow	2,01	
	Température de référence	25	°C
	Méthode	OCDE 107	
	Source	ECHA	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 3
Code de classification F1

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ

Code produit: 425

Version actuelle: 4.1.0, établi le: 27.05.2022

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 22.12.2021

Région: FR

Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1866
Nom technique	RÉSINE EN SOLUTION
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1866
Nom et description	RESIN SOLUTION
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1866
Nom et description	Resin solution
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.				
Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation				
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.				
Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .			N° 3, 40	
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	carbonate de propylène	108-32-7	203-572-1	75
DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses				
Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :			P5b	

Nom commercial : PLIXXOPOL RF 2100PJ**Code produit:** 425**Version actuelle:** 4.1.0, établi le: 27.05.2022**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 22.12.2021**Région:** FR**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Mesures de protection à prendre pour la manipulation d'articles moulés en PUR fraîchement fabriqués:
En fonction des paramètres de production, toute surface non couverte de pièces en polyuréthane fraîchement moulées utilisant cette matière première peut contenir des traces de substances (produits de départ et de réaction, catalyseurs, agents de démoulage par ex.) présentant des caractéristiques dangereuses. Tout contact cutané avec ces traces de substances doit absolument être évité. Par conséquent, pendant le démoulage ou autre manipulation des pièces fraîchement moulées, porter impérativement des gants de protection testés conformément à la norme DIN EN 374-3, (p. ex. caoutchouc nitrile \geq 0,35 mm d'épaisseur, délai de rupture \geq 480 min, ou selon les recommandations des fabricants de gants, des gants plus fins qui doivent être changés plus souvent en fonction des délais de rupture). Selon la formulation et les conditions de traitement, il se peut que ces exigences soient différentes de celles de la manipulation des substances à l'état pur. Des vêtements de protection fermés sont nécessaires pour protéger les autres parties de la peau.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 771609